



**Erasmus**  
gestion

**INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR** Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ADN DYNAMIC - ISIN FR0011829159

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.  
L'OPCVM est soumis au droit français

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion est d'obtenir une appréciation du capital à un horizon supérieur à 5 ans en relation avec l'évolution des marchés d'actions et d'obligations internationaux en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5 % nets de frais de gestion. La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations...)

L'exposition à ces marchés se fera principalement au travers d'OPC.

L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que cet Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

**Indicateur de référence :** La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Aucun indicateur de référence n'est défini.

#### Stratégie de gestion

La stratégie est basée sur :

- une allocation stratégique issue d'une analyse des conditions économiques et financières visant à déterminer la répartition du portefeuille entre différentes classes d'actifs (actions, obligations, etc.) ;

- une sélection des sous-jacents à la suite d'analyses quantitative et qualitative approfondies ;

- une combinaison optimale de ces produits sélectionnés offrant un profil rendement/risque attractif par la diversification de styles de gestion, approches d'investissement et tailles de capitalisation ; et

- une allocation flexible entre ces OPCVM ou FIA selon les phases de marchés anticipées.

Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPCVM ou FIA (ou ETF) de droit français, ou européen, le pourcentage minimum de détention ou d'exposition à ces OPCVM ou FIA (ou ETF) sera de 90%. Par ailleurs, le FCP pourra être exposé aux produits dérivés avec une exposition globale maximale de 100% de l'actif net.

Le FCP investira dans des OPCVM ou FIA (ou ETF) de produits de taux ou convertibles et dans des OPCVM ou FIA (ou ETF) de produits d'actions ou convertibles, en fonction des opportunités de marché. Le FCP interviendra, via les OPCVM ou FIA, sur toutes les zones géographiques (y compris les pays hors OCDE), sur toutes les capitalisations et sur toute activité sectorielle dont les biens réels. L'exposition, via les OPCVM ou FIA, aux dettes « High Yield » (titres spéculatifs) ne dépassera pas 100%. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux produits de taux est comprise entre -2 et 10.

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque d'action, de devises, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en reconstituant une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des indices et de devises, marché des futures et options sur actions, sur devises ou indices et change à terme. L'exposition globale du portefeuille, comprenant l'exposition induite par l'utilisation de contrats financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

Il existe un risque de change pour le résident de la zone euro (jusqu'à 100% de l'actif du FCP).

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h00 auprès de BNP PARIBAS S.A.. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 1 jour ouvré. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

\* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00 % maximum
Frais de sortie	néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants*	3,23 % (*)

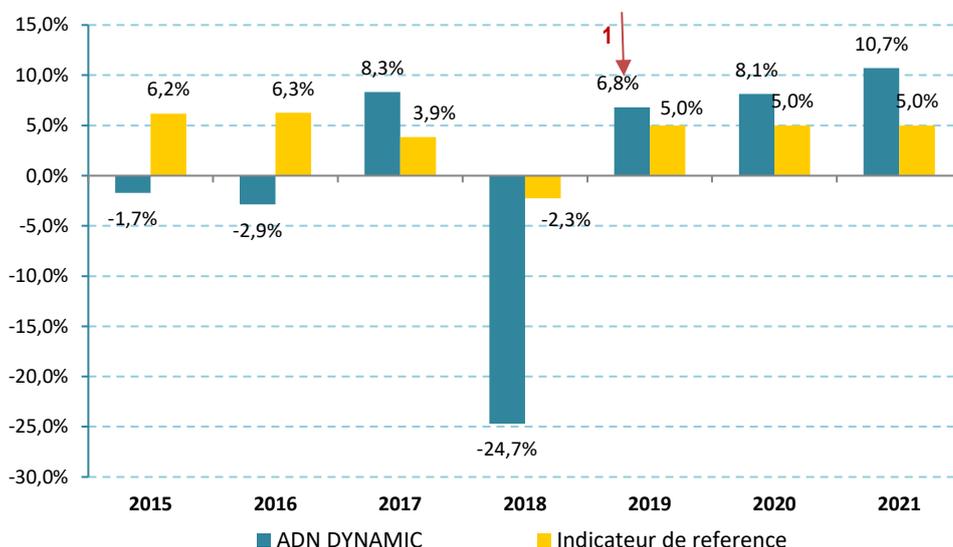
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0.8 % (**)

La commission de surperformance est variable et égale à 15% de la surperformance au-delà de 5% annualisé (\*\*). Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos au 31/12/2021 et peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

## PERFORMANCES PASSES



Cet OPCVM a été créé en 2014.  
La Part a été créée le 23/05/2014.  
Les performances ont été calculées en EUR.

### Changements significatifs au cours des dernières années

**1\*** 01/12/2019 : L'objectif de performance est ramené à 5% annualisé au lieu de l'indicateur de référence 50% MSCI Daily TR Net World dividendes nets réinvestis + 30% Euro MTS Global + 20% Eonia Capitalisé au cours de l'exercice. Du fait du changement d'objectif de performance, la commission de surperformance sera égale à 15% TTC de la surperformance au-delà de 5% annualisé.  
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : BNP PARIBAS S.A. adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus, les documents d'information des parts R et I, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à [contact@erasmusgestion.com](mailto:contact@erasmusgestion.com) ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).

**Fiscalité** : La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

**Responsabilité** : la responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Politique de rémunération actualisée** : Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée, dont, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, sont disponibles sur <http://www.erasmusgestion.com>. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/10/2022.